



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Comite-technique-des-DDI-pour-l-UNSA-la-situation-des-agents-reste-la-priorite>

Comité technique des DDI : pour l'UNSA, la situation des agents reste la priorité

- OTE et DDI -



Date de mise en ligne : dimanche 22 mai 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Impacts de la réforme territoriale, réorganisation des réseaux DRDJSCS et CCRF, chantiers de convergence et d'harmonisation et dialogue social ont été au centre des échanges lors du CT des DDI du 19 mai.

Reconvoqué le 19 mai suite au boycott du CT du 3 mai par certaines organisations syndicales ([cf communiqué UNSA](#)), le comité technique des DDI s'est tenu malgré la nouvelle absence de ces mêmes organisations.

L'ordre du jour était en conséquence celui initialement prévu le 3 mai :

- Arrêté permettant l'application de la PARRÉ aux personnels des DRDJSCS et services communs
- Projet d'instruction sur la visibilité et lisibilité des DDCSPP
- Rapport de synthèse du comité de pilotage inter inspections
- Harmonisation des dates de remontées d'information par les DDI
- Services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)

Sur ces sujets, l'**UNSA** a rappelé ses positions et demandes.

En particulier, si l'**UNSA** est favorable à l'extension de l'arrêté PARRÉ (prime d'accompagnement dans le cadre de la réorganisation régionale de l'Etat) pour les personnels des DRDJSCS touchés par la réforme territoriale (extension qu'elle a revendiquée et obtenue), elle a appelé l'attention sur les interrogations et les inquiétudes des agents des réseaux ministériels fortement impactés par cette réforme et la fusion des régions.

Notamment, les réseaux JSCS et CCRF se réorganisent avec des projets de mutualisation et d'interdépartementalité dont les contours ne sont pas convaincants.

Il convient, pour l'**UNSA**, de lever les doutes et ambiguïtés et que les agents soient clairement informés des projets en cours et des changements qu'ils induisent. Les engagements d'accompagnement des agents concernés par les réorganisations doivent être tenus et un dialogue social réel et transparent doit par ailleurs se poursuivre sur l'ensemble de ces questions.

Par ailleurs, la soixantaine de missions inter inspections, menées sur l'organisation et le fonctionnement des DDI depuis 2014, identifie des problématiques que l'**UNSA** a souvent soulevées autour des missions et de la situation des secrétariats généraux.

Les conclusions des missions en cours portant sur la prévention des RPS et le dialogue social sont très attendues.

Enfin, l'**UNSA** a fait observer que les chantiers de convergence ne doivent pas se résumer à de nouvelles organisations (SIDSIC...), mutualisations (secrétariats généraux, services communs) ou facilitations de gestion (harmonisation des cycles de remontées d'information). Les sujets de l'action sociale, des régimes indemnitaires (RIFSEEP) ou encore le télétravail restent prioritaires pour les agents et pour l'**UNSA**.

Quels qu'ils soient, les thèmes soumis aux organisations syndicales doivent faire l'objet d'un dialogue social approfondi.

L'**UNSA** l'a de nouveau souligné.